

## Diffusion et valorisation en accès ouvert

### Questionnaire à choix multiples

#### 1. Quand est-ce qu'un *registered report* est relu et évalué par les pairs ?

- a. Une fois après que le plan expérimental est défini et une fois après que l'article final est soumis.
- b. À chaque étape du processus expérimental (plan expérimental, collecte de données, analyse, soumission de l'article).
- c. Quand l'article final est soumis.
- d. Après que le plan expérimental est défini.

#### 2. La Loi Pour une République Numérique m'autorise...

- a. À archiver dans un dépôt public la version acceptée pour publication de mon article après la période d'embargo définie par l'éditeur.
- b. À distribuer n'importe quelle version de mon article, la version "éditeur" incluse, après 6 ou 12 mois en fonction de ma discipline.
- c. À archiver dans un dépôt public la version acceptée pour publication de mon article après 6 ou 12 mois en fonction de ma discipline.

#### 3. Complétez l'espace vide dans la citation suivante tirée de la "Feuille de route du CNRS pour la Science Ouverte".

*"Toutes les productions citées dans les dossiers d'évaluation doivent être accessibles dans [ \_\_\_\_\_ ] ou éventuellement dans une autre archive ouverte : Il s'agit bien des productions elles-mêmes et non de leurs références. Il est normalement inutile de les fournir dans le dossier : le lien actif vers l'archive doit suffire."*

- a. HAL
- b. arXiv
- c. PubMed Central

#### 4. Comment s'appelle le type de relecture par les pairs (*peer-review*) dans laquelle ni l'identité des reviewers ni celle des auteurs n'est connue pendant le processus?

- a. Open (*ouverte*)
- b. Aveugle (*blind*)
- c. Double aveugle (*double-blind*)

#### 5. Quand un article est soumis à un journal académique, il peut être rejeté avant même d'avoir été relu par les pairs (*peer-review*).

- a. Vrai
- b. Faux

**6. Il n'est pas possible de citer un *preprint* tant qu'il n'a pas fait l'objet d'une publication dans un journal à comité de lecture.**

- a. Vrai
- b. Faux

**7. La stratégie de non-cession des droits:**

- a. Me permet de conserver mes droits d'auteurs sur les différentes versions de mon manuscrit et de ne pas être soumis à une période d'embargo par l'éditeur pour le dépôt du manuscrit accepté pour publication sur une archive ouverte.
- b. Me permet de conserver mes droits d'auteurs sur les différentes versions de mon manuscrit mais je reste soumis à une période d'embargo par l'éditeur pour le dépôt du manuscrit accepté pour publication sur une archive ouverte.
- c. me permet rien de tout ça.

**8. Les licences Creative Commons CC-BY-NC-SA et CC-BY-NC-ND sont les plus appropriées pour le partage de ses productions scientifiques.**

- a. Vrai
- b. Faux

Réponses :

1. a

2. c

3. a

4. c

5. a

6. b

7. a

8. b